

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, magistrat-désigné
En présence de Monsieur BOUMENDJEL, Rapporteur public
Madame OLIVA-GERMAIN, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2600045	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	Demande la condamnation de la direction de l'équipement à la prise en charge des frais de réparation de son véhicule suite à l'endommagement de la vitre causé par la projection d'un caillou lors de travaux de fauchage, par un agent de l'équipement dans la commune de Faa'a.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A.. B..	Madame A. B..
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa		Arrêté le 19/08/2026 Le président du tribunal